



## **Une main d'œuvre qualifiée**

29 août 2014 – Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard – 55<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres

### ***Immigration***

L'immigration joue un rôle crucial dans le soutien aux économies des provinces et des territoires et les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral que les niveaux d'immigration soient relevés de manière immédiate. Ils demandent également un système d'immigration plus efficace.

Les premiers ministres ont réitéré que les provinces et les territoires sont les mieux placés pour évaluer les besoins de leurs communautés et de leurs économies régionales et devraient avoir un rôle prépondérant dans la prestation de services visant l'établissement des immigrants.

Les premiers ministres ont aussi souligné le succès du Programme Candidats des provinces. Ils pressent le gouvernement fédéral de relever les plafonds des niveaux d'immigration pour les programmes de candidats des provinces. Les premiers ministres reconnaissent le mécanisme d'entrée accéléré pour les immigrants économiques que mettra en place le gouvernement fédéral en janvier 2015.

Ils ont également souligné que dans certaines régions, les besoins en main-d'œuvre et les lacunes en matière de formation peuvent ne pas être temporaires et que des solutions permanentes seront nécessaires, notamment grâce à un système d'immigration plus efficace.

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec assume pleinement ses responsabilités en matière de planification des niveaux d'immigration, de sélection, de francisation et d'intégration des immigrants. Dans les domaines relevant de sa compétence, il définit sa politique et ses programmes, légifère, réglemente et établit ses propres normes.

### ***Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)***

Les premiers ministres des provinces et territoires se sont engagés à promouvoir la croissance économique grâce à une main-d'œuvre qualifiée et productive. Les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) appuient des programmes de formation éprouvés et efficaces qui aident les Canadiens à trouver du travail, comme le démontrent les évaluations continues réalisées par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et territoriaux. À ce jour, le gouvernement fédéral n'a fourni aucune preuve démontrant la nécessité de renégocier les EDMT. La formation de la main-d'œuvre est un domaine de compétence provinciale et territoriale et toute décision future entourant les EDMT doit reposer sur des données probantes, faire l'objet d'un accord entre les deux ordres de gouvernement et être effectuée en reconnaissant que ces ententes sont essentielles aux services et aux systèmes de développement de la main-d'œuvre des provinces et des territoires et doivent conserver leur caractère permanent. Les provinces et les territoires sont les mieux placés pour répondre aux besoins spécifiques de leurs marchés du travail, un fait qui a été reconnu par le gouvernement fédéral lorsqu'il a transféré aux provinces et aux territoires la responsabilité des mesures d'emploi offertes en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, incluant un transfert de ressources humaines.

### ***Travailleurs étrangers temporaires et immigration***

Les premiers ministres ont discuté des récents changements apportés par le gouvernement fédéral au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ils ont souligné que le PTET a fourni un outil économique important aux employeurs canadiens pour répondre à des besoins en main-d'œuvre pressants lorsque des travailleurs qualifiés canadiens ne sont pas disponibles, notamment dans les régions où des pénuries de main-d'œuvre et des lacunes dans la formation ont été documentées. Les premiers ministres soulignent également que les travailleurs étrangers temporaires font souvent la transition vers une résidence permanente, notamment par l'entremise du Programme des candidats des provinces et des territoires, et qu'à long terme, ils en viennent à contribuer à la population active. Bien qu'ils appuient l'engagement du gouvernement fédéral à renforcer l'intégrité du programme, les premiers ministres sont préoccupés par l'impact de ces changements sur l'économie canadienne, particulièrement sur la capacité à attirer des investissements et des entrepreneurs, et sur la création d'emplois. Les premiers ministres ont souligné avec insistance que les réformes ne doivent pas empêcher l'accès au programme pour les employeurs dont les difficultés à trouver des travailleurs canadiens sont légitimes.

Il existe plusieurs marchés du travail différents au Canada et tout changement au PTET doit refléter ces différences. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de s'engager à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour évaluer l'impact des changements au PTET, afin que toute répercussion négative soit corrigée et que le programme réponde aux besoins économiques régionaux.

#### **Lien connexe**

[www.pmprovinceterritoires.ca](http://www.pmprovinceterritoires.ca)

– 30 –

#### **Renseignements : Guy Gallant**

Bureau du premier ministre

Île-du-Prince-Édouard

902 368-4400

[grgallant@gov.pe.ca](mailto:grgallant@gov.pe.ca)